

MUNICIPALITE DE GIVRINS

PREAVIS MUNICIPAL No 47/2014

Point 6) de l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil communal, mercredi 10 décembre 2014, relatif à **une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 110'000.00 pour la révision du Plan Général d'Affectation (PGA) de la commune.**

Dossier traité par : Eva Meier

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT) et à la suite de l'élaboration de son Plan Directeur Communal (PDCoM), la commune a l'obligation de revoir son Plan Général d'Affectation (PGA).

Cette révision doit, selon l'article 5a de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), être entreprise par un bureau d'urbanisme et la Municipalité a décidé de s'adjoindre un professionnel pour organiser un appel d'offre. Dès lors, elle a mandaté l'atelier d'architecture et urbanisme magizan à Lausanne pour l'encadrer, rédiger le cahier des charges et adresser à cinq bureaux, choisis par elle, le dossier d'appel d'offre, selon la procédure sur invitation de la Loi sur les marchés publics.

L'objectif est d'évaluer les qualités économiques des offres et de sélectionner un bureau d'urbanisme à même d'effectuer cette mission, dans la compréhension des problématiques spécifiques à la commune et avec la finesse et les méthodologies adaptées.

2. Sélection du bureau d'urbanisme

Le cahier des charges a été adressé aux cinq bureaux qui ont fourni un dossier complet. Ils ont été analysés par le bureau magizan, accompagné d'une experte de ce type de procédure. Cette première analyse a été soumise à la Municipalité et, au vu des résultats, deux dossiers ont été retenus pour une deuxième analyse. Les deux bureaux sélectionnés ont été auditionnés afin qu'ils puissent présenter et argumenter leur offre en présence d'une délégation de la Municipalité. A l'issue de l'audition, un tableau complet avec remarques et notations a été établi conformément à la procédure sur invitation (quatre critères d'évaluation).

C'est le bureau Fischer Montavon+Associés Architectes Urbanistes SA à Yverdon-les-Bains qui, ayant reçu les meilleures notes, a été désigné lauréat. Ce bureau a déjà élaboré le PDCoM et s'est distingué par sa connaissance de la commune, sa finesse dans le traitement du bourg et sa volonté d'associer la population dans les moments importants du processus d'élaboration du PGA.

3. Coûts

Aux honoraires du bureau d'urbanisme, viennent s'ajouter les coûts des travaux géométriques.

Sur la base des offres reçues, le coût total de la révision du PGA est estimé à CHF 107'150.00 se décomposant comme suit :

Honoraires bureau d'urbanisme	CHF	91'260.00 TTC
Honoraires bureau de géomètre	CHF	15'890.00 TTC
	CHF	107'150.00 TTC
Arrondi à	CHF	110'000.00 TTC

4. Conclusions

Au vu des éléments précédemment exposés, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Givrins,

- vu le préavis municipal No 47/2014 relatif à la révision du PGA,
- ouï le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet,
- ouï le rapport de la Commission d'urbanisme,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide,

1. d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 110'000.00, pour la révision du Plan Général d'Affectation de la commune
2. d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense par la trésorerie courante,
3. d'amortir le montant de CHF 110'000.00 selon la trésorerie courante.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 4 novembre 2014 pour être soumis au Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  La Secrétaire 
Philippe Zuberbühler  Anne-Marie Dick

Annexe : Tableau d'évaluation des cinq bureaux appelés à déposer une offre